

Réforme du Sénat

La Confédération constituait un accommodement entre des colonies distinctes et indépendantes. Elles se sont réunies pour former notre pays et nous avons prospéré ensemble. Mais des pressions s'accumulent de temps à autre et il devient nécessaire de réviser ce contrat. Ce rapport élaboré par des hommes politiques actifs et pratiques fournit une base sur laquelle conclure un nouveau contrat. J'exhorte donc mes collègues à prendre sérieusement connaissance du rapport et à y réfléchir.

De façon générale, le comité s'est prononcé contre le statu quo. A maintes reprises, des particuliers et des groupes sont venus dire au comité que le statu quo était inadmissible. Ils veulent un changement. En majorité ils se sont prononcés pour un Sénat électif. Le projet que nous avons présenté indique nettement que le cabinet devrait être plus sensibilisé. Si les recommandations du comité mixte spécial avaient été concrétisées dans des lois, il n'aurait jamais été question de Programme énergétique national. Il n'aurait jamais été question du premier programme constitutionnel. Le cabinet aurait dû être beaucoup plus sensibilisé aux régions et aux intérêts de nos diverses populations.

En outre, le comité a dit que le rôle du Sénat serait avant tout de représenter la régionalité canadienne. Nous avons accepté que la Chambre basse soit toujours favorable aux deux provinces centrales, du fait de la représentation en fonction du nombre d'habitants. Cela a été reconnu comme important parce qu'il faut représenter la majorité de la population, et la réalité veut qu'il y ait environ 15 millions de nos compatriotes qui habitent l'Ontario et le Québec. Nos ancêtres ont combattu et sont morts pour le principe de la représentation en fonction du nombre d'habitants, et nous n'avons pas cru que nous devions nous en écarter. Mais pour assurer un contrepoids, la Chambre haute pourrait être valablement pondérée en faveur des régions et constituer de ce fait un garde-fou contre l'utilisation irraisonnée de la force représentative des provinces centrales dans notre Chambre basse, la Chambre des communes. Voilà pourquoi nous avons recommandé que le Sénat soit électif et qu'il serve de garde-fou à la Chambre basse.

Il y a une autre chose qui s'est manifestée très nettement au cours des audiences du comité, c'est que les Canadiens désirent que le Parlement soit une dimension importante de leur vie. Les gens n'ont aucune difficulté à se trouver une double appartenance dans notre pays. Ils sont fiers d'être Québécois ou Albertains, mais ils sont également fiers d'être Canadiens. Ils veulent pouvoir être fiers de cette appartenance au Canada. Mais avec le Parlement tel qu'il est actuellement, les gens des régions s'interrogent sur leur appartenance canadienne, parce qu'ils ne croient pas que leurs justes intérêts y soient représentés.

Nous avons constaté par exemple dans l'Ouest une aliénation profonde et véritable comme conséquence du Programme énergétique national et du premier projet constitutionnel. Quoi qu'il en soit, si le Sénat avait été celui que nous proposons, cela ne se serait pas produit. Les Québécois avec qui nous sommes entretenus auraient voulu être fiers d'être Canadiens, mais ils avaient l'impression que cette chambre basse, de leur point de vue fortement favorable à la population anglophone, avait un si grand pouvoir qu'ils s'y sentaient mal protégés. En vertu de notre proposition, ils auraient cette protection. Tout le monde peut donc avoir une identité canadienne et en être fier.

A mon sens, c'est la raison la plus importante que nous avons de réformer le Sénat. Bien entendu, le parti progressiste

conservateur, maintenant qu'il est au pouvoir, compte des députés et des ministres de toutes les provinces et il se peut que les tensions s'atténuent. Mais nous voulons instituer un Sénat pour le bien du pays à long terme. Pour ce faire, il faut donner au Sénat les attributions que nous avons recommandées.

Cela m'amène aux recommandations mêmes de notre comité mixte spécial. Comme je le disais tout à l'heure, nous nous sommes tout d'abord entendus sur la nécessité de faire élire les sénateurs. En fait, la première phrase du rapport se lit comme suit:

La principale conclusion de notre rapport est que les Canadiens devraient élire directement leurs représentants au Sénat.

Cette phrase est le résultat de l'énorme travail que l'ancien député de Perth, M. Bill Jarvis, a accompli au sein de ce comité. Au cours de son mandat de député, il a travaillé sans relâche pour le bien de l'ensemble du Canada.

● (1610)

Je le répète, dans la première phrase du rapport, on dit que le Sénat doit être électif. C'est là, sans l'ombre d'un doute, le sentiment des Canadiens. Les sénateurs nommés n'ont tout simplement pas la légitimité politique voulue pour exercer quelque pouvoir que ce soit. Pour ce faire, ils doivent être élus. Le comité a jugé que chaque sénateur devrait être élu dans une circonscription distincte afin d'être comptable devant ses commettants. Il existe à l'heure actuelle une école de pensée qui veut que les sénateurs soient élus par groupes dans de vastes circonscriptions correspondant aux provinces. Selon le comité, cela signifiait que les grandes villes des provinces éliraient tous les sénateurs et que les régions éloignées ne seraient pas représentées.

Ainsi, si les 12 sénateurs de l'Alberta étaient élus, ils viendraient tous d'Edmonton et de Calgary. En Ontario, ils viendraient de Toronto. On a donc recommandé qu'ils représentent des circonscriptions distinctes, afin que les régions rurales et éloignées de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et des autres provinces puissent être représentées par des sénateurs. Il s'agit vraiment d'un transfert de pouvoirs au peuple plutôt qu'à un cabinet provincial.

Il existe également une école de pensée selon laquelle le cabinet provincial devrait être en mesure de nommer les sénateurs à cette chambre fédérale. Selon notre comité, cela serait inacceptable car, si des pouvoirs doivent être transférés, ce doit être à la population qui doit avoir le pouvoir de changer de sénateur, plutôt qu'au cabinet provincial.

L'autre aspect de la question en ce qui a trait à la nomination par les provinces, monsieur le Président, c'est que si les cabinets provinciaux nommaient les sénateurs au Parlement, cela reviendrait, en fait, à leur remettre tous les pouvoirs conférés en vertu de l'article 92 et la moitié des pouvoirs parlementaires conférés par l'article 91. En réalité, deux tiers des pouvoirs du pays seraient directement entre les mains des assemblées législatives provinciales. Nous avons jugé que c'était donner trop de poids aux provinces au détriment de l'intérêt général des Canadiens que nous représentons tous et sur lequel nous devons nous arrêter au Parlement fédéral. Ce n'est pas par malveillance que nous avons rejeté cette idée, mais simplement parce que le Parlement doit être souverain.